



Defendeur, intime, appelant etc..

Par **jibi7**, le **04/05/2015** à **17:18**

Hello

Pour aider à y voir clair une personne confrontée a une procedure d'appel aux irregularités semblant nombreuses..je bute sur les questions de savoir si un juge unique peut juger valablement en appel (procédure de référé et procédure civile) et sinon dans quels cas ?

S'il a déjà eut à voir du dossier précédemment peut il prendre des décisions contraires à celles déjà prises ?

..et enfin

qui du demandeur[smile31] ou de l'intimé[smile7] a la parole en dernier pour répliquer par écrit et à l'audience ? que se passe t il en cas de demandeur intimé ???

à défaut où trouver des réponses à ces "cuisines" & charabia procédurales ?[smile4]

merci de vos éclairages!

Par **moisse**, le **04/05/2015** à **17:49**

Code de procédure civile

Code de l'organisation judiciaire